

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DDCT 32 Subventions de fonctionnement (135 200 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 26 associations pour le financement de 26 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14,

Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2022,

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour le financement de projets dans les quartiers populaires parisiens.

Vu l'avis du Conseil du 10ème arrondissement de Paris en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du 20 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du 20 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du 17 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du 25 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du 18 mai 2021 ;
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 5ème Commission ;

Délibère,

Article 1: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association AXES PLURIELS (29861) pour une action « Sensibilisation à l'écologie chez les enfants en primaire - Graines d'écolos » (2021_00274).

Article 2: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association CRL10 (470) pour une action « Illuminations Grange aux Belles » (2021_08887). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association 6B (186064) pour une action « Embellissement pérenne du Passage Piver via un projet culturel participatif et innovant » (2021_08888).

Article 4: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association LE PICOULET (8561) pour une action «Viens chiller à Belleville » (2021_08870). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 5: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association SEE YOU ART (196852) pour une action « 2 fresques murales réalisées par les habitants du quartier Bédier et Villa d'Este, Paris 13e » (2021_00367).

Article 6: Une subvention d'un montant de 7000 euros est attribuée à l'association EXTRAMUROS (15247) pour une action « Ateliers participatifs et chantier éducatif allée Zetkin » (2021_08983).

Article 7: Une subvention d'un montant de 2600 euros est attribuée à l'association SECOURS CATHOLIQUE (7181) pour une action «J'embellis mon quartier ! » (2021_00882).

Article 8: Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION OEUVRE PARTICIPATIVE (19629) pour une action « Murs éphémères : Paysage » (2021_00819).

Article 9: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association MOI ET MES ENFANTS (190018) pour une action «La rue aux familles » (2021_01260).

Article 10: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LE MOULIN (16410) pour une action «Coordination et animation du comité des fêtes Plaisance-Pernety » (2021_06637).

Article 11: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association LEO LAGRANGE NORD - ILE-DE-FRANCE (185552) pour une action «Réappropriation de l'espace public par les habitants » (2021_01311). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 12: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association FLORA TRISTAN LA REGIE DE QUARTIER DU 14EME (13085) pour une action «Expérimentations : Redonner vie à la rue Paradol !» (2021_01083). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 13: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association CALLIOPE - CITE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU BIEN DIRE (190100) pour une action « Conte sur le Mail et espaces verts du QPV Porte de Saint-Ouen et Porte Pouchet» (2021_08767).

Article 14: Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association PASSERELLES 17, REGIE DE QUARTIER DU 17EME NORD EST (12485) pour une action «Usages positifs de l'espace public : "cuisiner, partager, s'amuser" » (2021_08785). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 15: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association ATELIER DES EPINETTES ADE (1062) pour une action «Patchwork créatif en art plastique et environnementale» (2021_08774).

Article 16: Une subvention d'un montant de 18000 euros est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) pour une action «Végétalisation de la rue Poissonniers » (2021_08968).

Article 17: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association HALAGE (15006) pour une action « Les 10 ans du jardin l'Univert » (2021_08969). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 18: Une subvention d'un montant de 8000 euros est attribuée à l'association HOME SWEET MOMES (161081) pour une action «Rue aux enfants-rue jardin Une volonté de reconquérir positivement l'espace public» (2021_00586).

Article 19: Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association CLICHES URBAINS (12649) pour une action « Affichages artistiques dans les Orgues de Flandre en lien avec le NPNRU» (2021_08880).

Article 20: Une subvention d'un montant de 5000 euros est attribuée à l'association PIECES MONTEES (13286) pour une action «Animation Espaces Publics: Projets artistiques et citoyens participatifs» (2021_08786).

Article 21: Une subvention d'un montant de 3500 euros est attribuée à l'association COMPAGNONS BATISSEURS ILE DE FRANCE (180904) pour une action « l'espace public pour tous» (2021_08792).

Article 22: Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association PARIS CULTURE 20EME (19842) pour une action «amélioration et développement des usages positifs de l'espace public» (2021_08738). La Maire de Paris est autorisée à signer une convention pour le projet mentionné.

Article 23: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association PIECES A EMPORTER (186219) pour une action «Amélioration espace Public/ A ma place/ Paris 20 ème, place ALLAIS» (2021_08963).

Article 24: Une subvention d'un montant de 2600 euros est attribuée à l'association RESEAU FRANCIEN DU REEMPLOI (183150) pour une action «Place Alphonse Allais - Ressourcerie Éphémère» (2021_08871).

Article 25: Une subvention d'un montant de 4000 euros est attribuée à l'association KTHA COMPAGNIE (20192) pour une action «Projet de Transformation Temporaire de la rue des Amandiers (PTT)» (2021_00800).

Article 26: Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association DES CRIS DES VILLES (196554) pour une action «A la reconquête de l'espace public - #1 Les Bobines de la ville» (2021_01052).

Article 27: Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 135 200 euros, seront imputées sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires au – chapitre 935, nature 65748, destination 5200010, « provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO